



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 25 novembre 2025 à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Pascal Chapuis, Président des assemblées
Secrétaire :	Emilie Quiquerez, Secrétaire du jour
Conseil communal :	Sylvain Quiquerez, Laurent Pilloud, Christophe Nicolet, Jessica Chariatte
Intervenants :	Natacha Coray et Noé Vallat, Bureau Coray Vallat Architectes Sàrl Gérard Struchen, g-energie Marc Donzé, dnm ingénieurs-conseil Sàrl
Excusé :	Thomas Vuillaume
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h00 / 22h05

Ordre du jour

- 1. Nomination de deux scrutateurs.**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2025.**
- 3. Prendre connaissance et approuver le projet de rénovation du bâtiment scolaire et communal de Grandfontaine, voter le crédit de Fr. 4'000'000. -- nécessaires aux travaux, décider les modalités de financement, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.**

Le président ouvre cette assemblée extraordinaire et accueille les citoyens. Il les remercie de leur présence. Il informe de l'absence du conseiller communal Thomas Vuillaume. L'ordre du jour est passé en revue et aucune modification n'est apportée.

1. Nomination de deux scrutateurs.

Madame Eliette Rose et Monsieur Guy Fridez sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés. De plus, suite à l'absence de la secrétaire des assemblées communales Sarah Quiquerez, il est proposé à l'assemblée de nommer une secrétaire du jour en la personne de Emilie Quiquerez. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et le président remercie Emilie Quiquerez de sa participation.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2025.

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Ce dernier est approuvé par l'assemblée à la majorité évidente et remerciements à son auteur.

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

3. Prendre connaissance et approuver le projet de rénovation du bâtiment scolaire et communal de Grandfontaine, voter le crédit de Fr. 4'000'000. -- nécessaires aux travaux, décider les modalités de financement, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

Le Président cède la parole à Sylvain Quiquerez, Maire, pour l'entrée en matière.

Monsieur Sylvain Quiquerez salue l'assemblée et remercie les personnes présentes de participer à cette assemblée extraordinaire. Cette dernière comprend uniquement la votation de rénovation du bâtiment scolaire, mais il s'agit d'une votation importante de par son coût, mais également de par son importance pour le développement futur de notre commune. Si l'assemblée accepte l'entrée en matière, il reviendra en quelques mots sur les étapes qui ont conduit au projet puis il cèdera la parole aux architectes Mme Coray et M. Vallat du bureau d'architecture Coray-Vallat ainsi qu'aux ingénieurs MM Donzé et Struchen, représentant réciproquement le bureau dnm ingénieurs-conseil et g-énergie. Toutes ces personnes auront à cœur de vous présenter le projet de rénovation du bâtiment. Enfin, il reviendra conclure la présentation afin d'aborder la partie financement.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

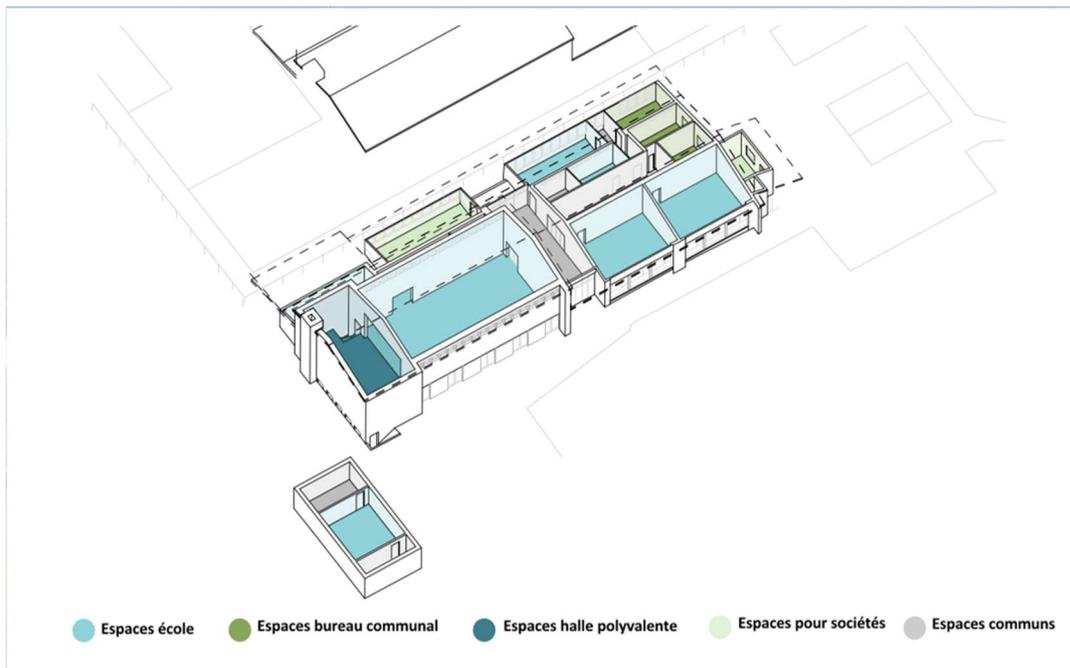
Monsieur Sylvain Quiquerez reprend la parole et il souhaite revenir sur quelques étapes importantes du projet.

- Lors de l'assemblée communale du 6 juillet 2023, les citoyens présents ont accepté un crédit de Fr. 48'000.- pour les travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire. L'exécutif communal a donc mandaté un bureau d'architecture et d'ingénieur pour réaliser une étude d'assainissement. En parallèle, l'ensemble des utilisateurs du bâtiment ont été rencontrés pour connaître leurs attentes par rapport à d'éventuelles modifications du bâtiment et surtout connaître les manques par rapport à la situation actuelle. L'exécutif communal a fait le constat que l'assainissement du bâtiment était onéreux et que sans modifications importantes, il ne serait pas possible de satisfaire aux attentes des utilisateurs. Un bureau d'architecture a donc été mandaté pour proposer un projet de rénovation avec l'adaptation et l'optimisation des espaces. La base du cahier des charges du mandat était constituée des différents entretiens des principaux utilisateurs du bâtiment à savoir : école primaire, administration communale, sociétés villageoises et conciergerie.
- Ce projet vous a été présenté lors de l'assemblée du 10 juin 2025 et a été validé par l'exécutif communal, mais également par le Service de l'enseignement. Cependant, il était nécessaire pour venir en assemblée aujourd'hui d'avoir les coûts le plus précis possible avec l'expertise technique de bureaux d'ingénieurs, d'où la votation du crédit de Fr. 105'000.-. C'est donc ce projet que l'exécutif vous présente ce soir.
- Malheureusement, un projet qui n'est pas complet. En effet, le Conseil communal avait la volonté de réaliser une cantine commune pour les sociétés de football et de pétanque. Une étude a été réalisée, des propositions ont été soumises aux deux sociétés mais à l'heure actuelle, il n'a pas été encore possible de convaincre ces deux sociétés. Toutefois, le Conseil communal espère toujours obtenir une solution satisfaisant les deux sociétés, des discussions sont d'ailleurs toujours en cours. C'est donc volontairement que le projet présenté ce soir est sans cantine. Et si malheureusement, il ne serait pas possible de réaliser une cantine hors des murs du bâtiment scolaire, une solution a déjà été esquissée et proposée au FC Haute-Ajoie à l'Ouest du bâtiment. Cette solution ne remettrait pas en question les parties du bâtiment dédiées à l'enseignement.

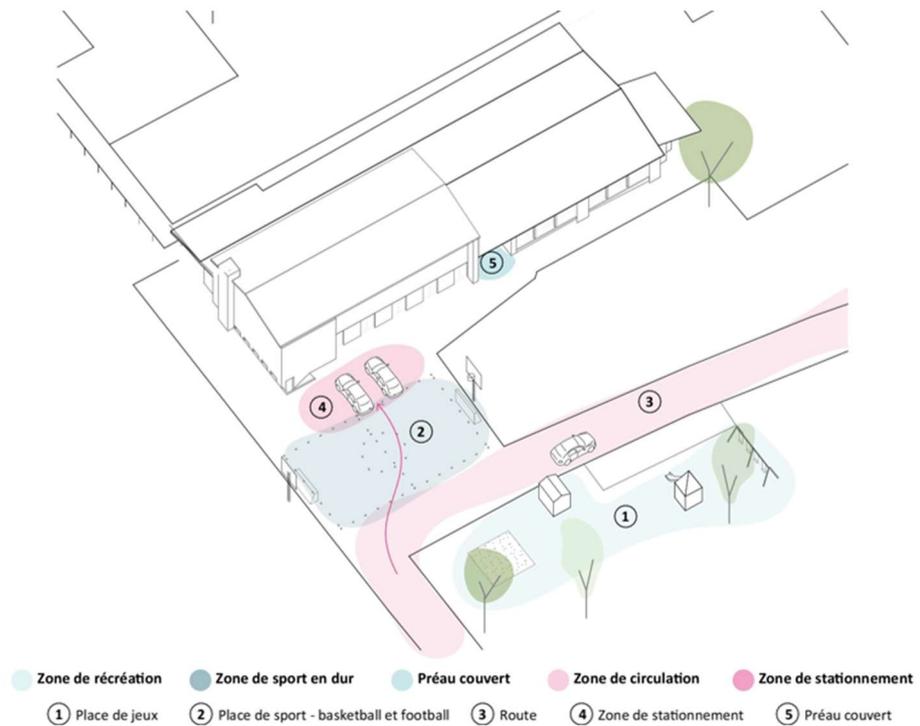
Monsieur Sylvain Quiquerez cède la parole aux différents intervenants.

Noé Vallat remercie Sylvain Quiquerez et salue les personnes présentes. Il s'agit d'un projet important pour la commune de Grandfontaine. Le bâtiment actuel date de 1963, il est multifonctionnel avec deux salles de classe, une halle polyvalente aussi utilisée comme salle de gym, les bureaux de l'administration communale, un espace pour les sociétés et un espace commun. Le bâtiment abrite, comme vous l'aurez déjà remarqué sur sa façade, une œuvre de M. Braichet et cette dernière doit être conservée. De plus, une extension du bâtiment avait été faite dans les années 1990-2000.

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025



Actuellement, nous avons une situation un peu floue entre notamment les zones extérieures avec la place de jeux, le parking et une voie de circulation qui coupe l'école de la place de jeux. Pour le service de l'enseignement, ce n'est vraiment pas une situation idéale pour les enfants.



Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Au niveau énergétique, avec un bâtiment des années 1960, il ressort que le toit est très peu isolé avec de la laine de verre, tout comme les murs de la halle de gym. La toiture est en Eternit d'origine (amiante). Le chauffage est au mazout avec des conduites non isolées et les pompes sont vétustes.

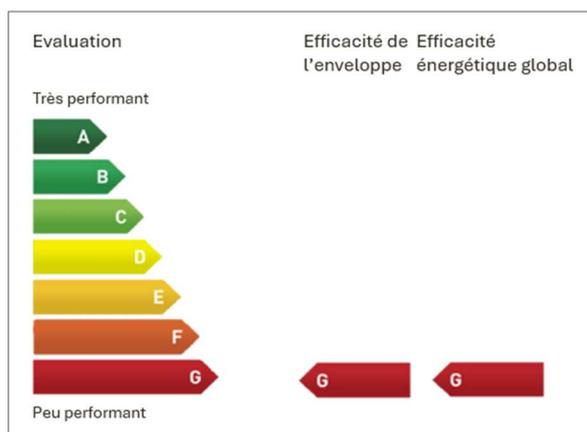
Enveloppe du bâtiment :

- Toit : Valeur U de 0,70 W/(m²K)
normes actuelles : ≤ 0,17 W/m²K
- Murs : Valeur U de 1,2 W/(m²K)
normes actuelles : ≤ 0,25 W/m²K
- Portes et fenêtres : Valeur U de 2,0 W/(m²K)
normes actuelles : ≤ 1,0 W/m²K
- Sol : Valeur U de 1,4 W/(m²K)
normes actuelles : ≤ 0,25 W/m²K



Données énergétiques globales (état initial) :

- Consommation de chauffage : 244'889 kWh/an
- Consommation d'eau chaude : 7'805 kWh/an
- Consommation d'électricité : 11'263 kWh/an
- Émission de CO2 par an : 94 kg CO2/m²



Normes à respecter et dispositions réglementaires

- Loi cantonale sur l'énergie (exemplarité canton/commune)
- Ordonnance portant application de la loi sur l'énergie (standard Minergie)
- Directives concernant la construction et l'équipement des installations scolaires
- Ordonnance concernant les marchés publics

Mesures

- Isolation des façades du bâtiment existant, excepté le mur qui abrite l'œuvre de M. Braichet où l'isolation se fera depuis l'intérieur
- Reconstruction complète de la partie Nord
- Remplacement des fenêtres et des portes
- Isolation complète des toitures

La parole est cédée à M. Donzé s'agissant de la structure et la charpente du bâtiment.

Zone Est du bâtiment

- Systèmes triangulés sur le pan Sud et chevrons sur le pan Nord
- Présence d'une contre-flèche sur le pan Sud

Zone Ouest du bâtiment

- Systèmes de fermes triangulées composés de barres de très petites dimensions
- Assemblage collé à la résorcine
- Portée = 10.5m, entraxe = 1.0 m

Propositions d'assainissement

Charpente Est

- Mise en place de chevrons de renforcement dans l'épaisseur de l'isolation
- Ces chevrons servent également de carrelot de compensation d'isolation

Il y aura peu d'impact sur les travaux de maçonnerie et une protection optimale du bâtiment vis-à-vis des intempéries.

Charpente Ouest

- Système triangulé difficile à renforcer
- Pour la mise en place de renfort, il faut démonter le lambris, ou/et le faux-plafond existant
- Travaux compliqués car structure en place

Charpente Nord

- Ossatures pour les parois extérieures
- Charpente avec éléments de toiture

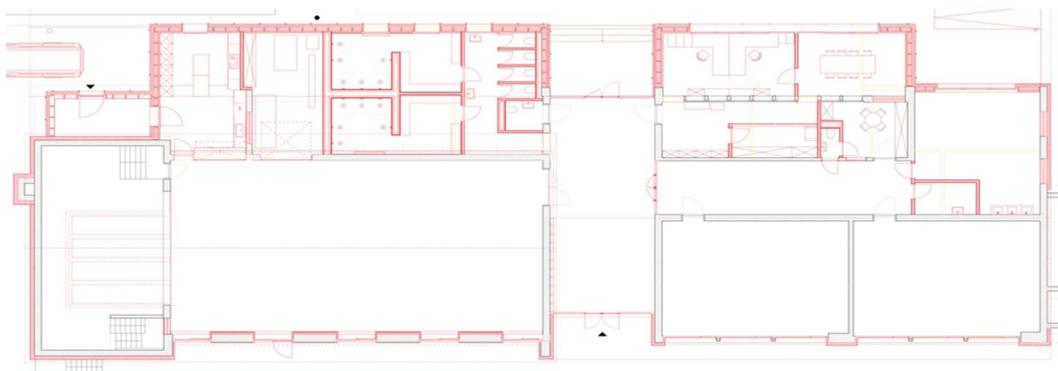
M. Donzé est remercié et la parole est laissée à M. Gérard Struchen pour la partie liée à l'énergie

M. Struchen informe que le chauffage à mazout sera remplacé par une pompe à chaleur avec une nouvelle installation de production d'eau chaude sanitaire (boiler à résistance avec production photovoltaïque). La halle polyvalente sera équipée de panneaux rayonnants pour chauffer la salle, les radiateurs seront supprimés. Une nouvelle installation de ventilation sera installée pour permettre un renouvellement de l'air propre notamment dans les classes (recommandation du SEN) avec un système double flux. Ce système sera également installé dans les vestiaires/douches et à l'administration communale. Des panneaux photovoltaïques sont prévus (obligation légale) pour une surface de 286 m² sur le pan Sud. Il s'agit d'une obligation pour le label Minergie.

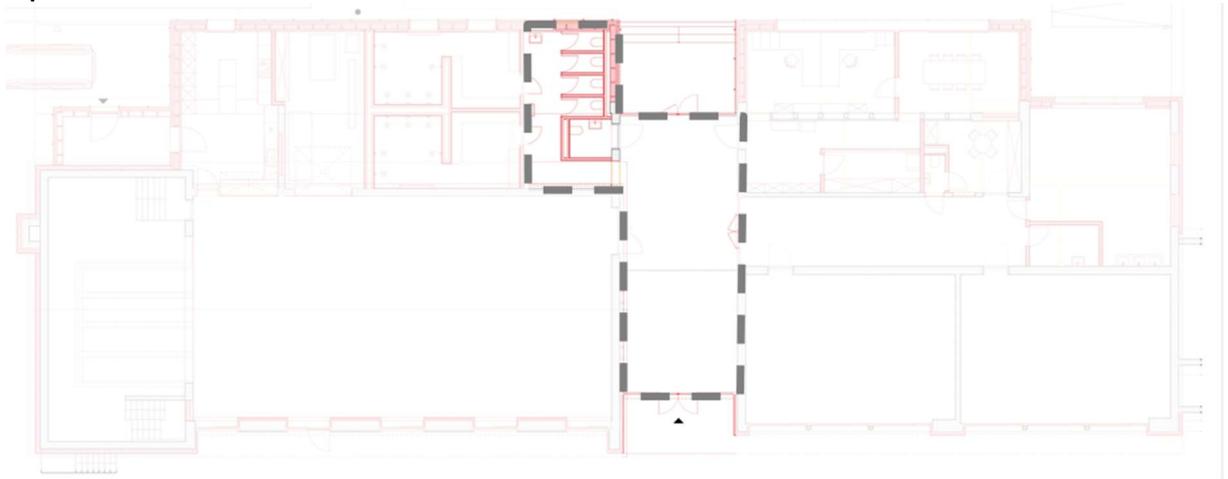
Enfin, la parole est donnée à Mme Coray pour ce qui a trait à la nouvelle organisation intérieure du bâtiment.

Mme Coray informe avoir travaillé sur le réaménagement des espaces actuels pour les optimiser.

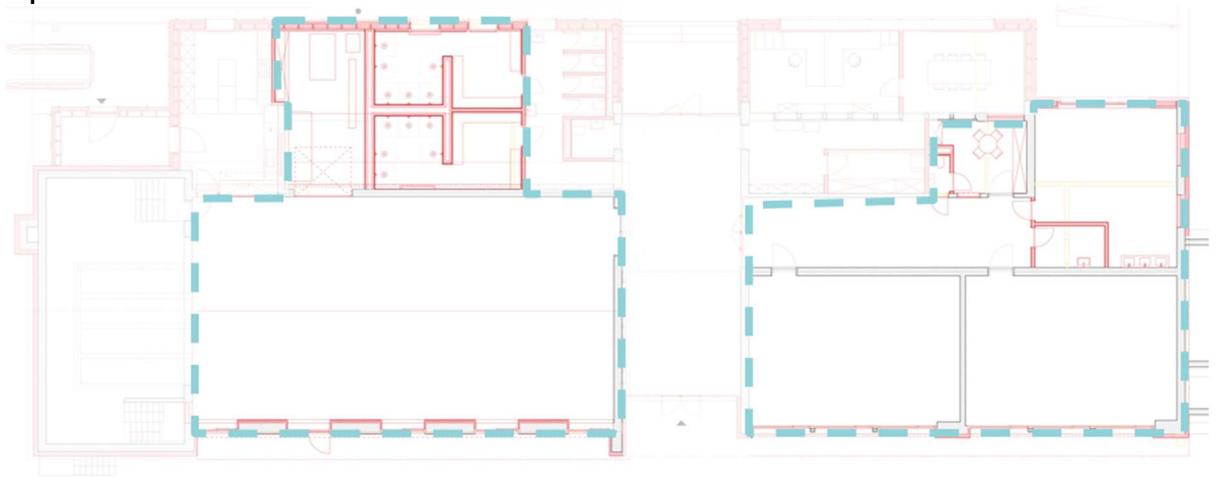
Nouvelle organisation intérieure



Espaces communs



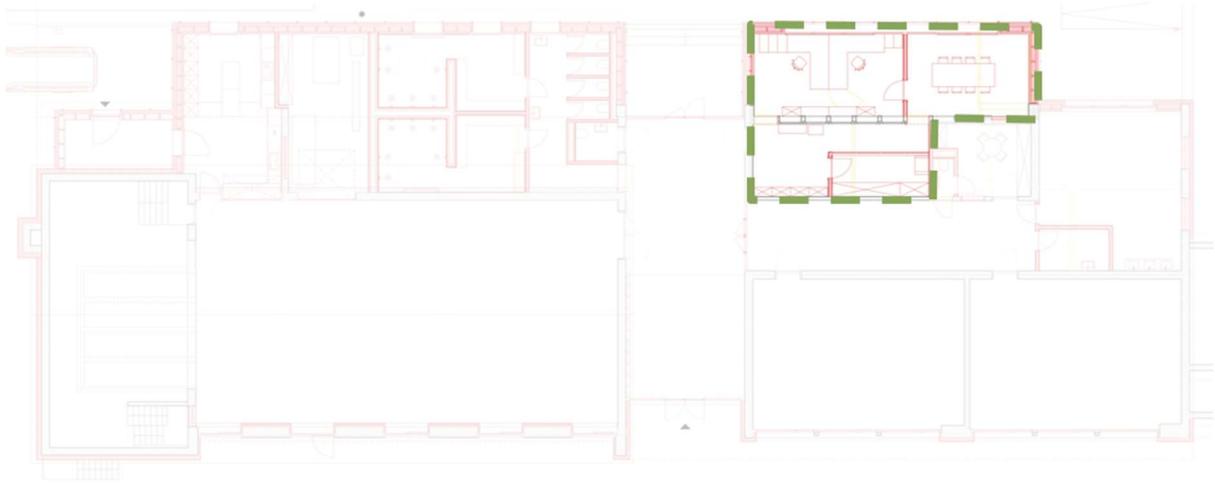
Espaces dédiés à l'école



Espaces de la halle polyvalente



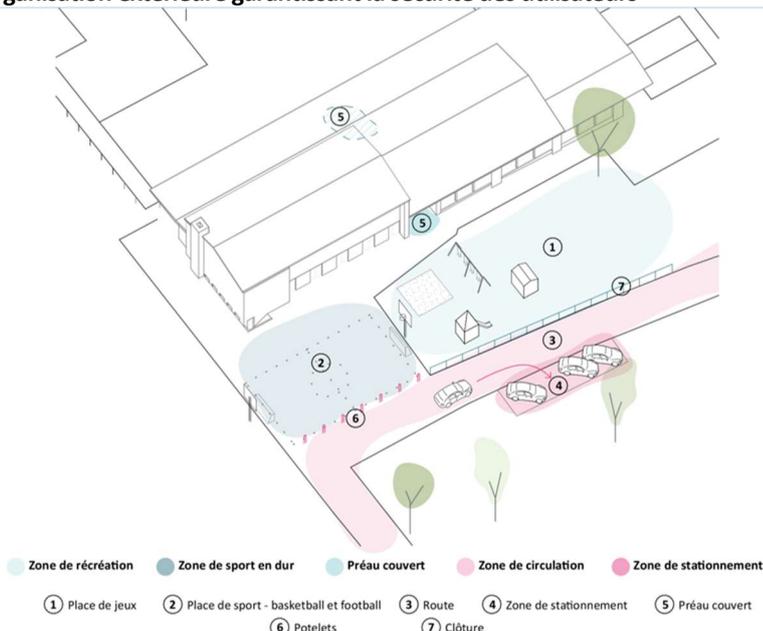
Espaces des bureaux communaux



Délimiter clairement les différentes fonctions



Nouvelle organisation extérieure garantissant la sécurité des utilisateurs



Efficacité énergétique après les travaux

Enveloppe thermique

- Toiture complètement réisolée
- Isolation sur l'ensemble des façades y compris les fenêtres et portes

Installations techniques

- Nouvelle installation de chauffage
- Nouvelle installation de distribution de la chaleur
- Nouvelle installation de ventilation
- Nouvelle régulation
- Nouvelle installation de production photovoltaïque

On remarque donc ci-dessous que le certificat énergétique passerait de G à C.

Enveloppe du bâtiment :

- Toit : Valeur U de 0,17 W/(m²K)
situation actuelle : < 0,70 W/m²K
- Murs : Valeur U de 0,15 W/(m²K)
situation actuelle : < 1,2 W/m²K
- Portes et fenêtres : Valeur U de 1,2 W/(m²K)
situation actuelle : < 2,0 W/m²K
- Sol : Valeur U de 0,45 W/(m²K)
situation actuelle : < 1,4 W/m²K



Données énergétiques globales (état initial) :

- Consommation de chauffage : 244'889 kWh/an
- Consommation d'eau chaude : 7'805 kWh/an
- Consommation d'électricité : 11'263 kWh/an
- Émission de CO2 par an : 94 kg CO2/m²

Données énergétiques globales (après assain.) :

- Consommation de chauffage : 66'400 kWh/an
- Consommation d'eau chaude : 25'000 kWh/an
- Consommation d'électricité : 5'068 kWh/an
- Émission de CO2 par an : 25 kg CO2/m²

Evaluation



Efficacité de l'enveloppe énergétique global



Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Monsieur Noé Vallat reprend la parole et présente l'estimation du coût des travaux.

CFC	Désignation	Coûts TTC
1	Travaux préparatoires	211 322.00
21 + 22	Gros Œuvre	1 754 657.00
23	Installation électriques	365 941.00
24	Installation chauffage	173 500.00
24	Installation de ventilation	138 370.00
25	Installation sanitaire	161 610.00
27	Plâtrerie et menuiserie intérieure	205 846.00
28	Revêtement de sol, peinture et faux plafonds	319 607.00
29	Honoraires	299 694.00
4	Aménagement extérieurs	35 673.00
51	Frais secondaires et divers et imprévus	329 706.00
Total	Hors subvention	3 995 926.00



Le Président remercie tous les intervenants et laisse place aux questions de l'assemblée.

Monsieur XXX demande si quelque chose est prévu au niveau de l'insonorisation dans la halle.

Monsieur Noé Vallat répond qu'il est prévu d'installer des panneaux acoustiques étant donné que la charpente sera visible. Il précise encore que les panneaux rayonnants de chauffage sont aussi acoustiques.

Monsieur XXX demande si le chauffage viendra depuis le haut.

Monsieur Gérard Struchen informe que la chaleur va automatiquement descendre par rayonnement. Le panneau doit être libre pour rayonner. Pour les radiateurs actuels, ceux du haut ne servent à rien et ceux du bas sont dangereux. En effet, pour les bâtiments publics, il y a des normes du Bureau de prévention des accidents (BPA) à respecter et on doit satisfaire à certaines normes.

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Madame XXX demande si on pourra encore parquer devant l'école.

Monsieur Noé Vallat explique qu'il sera difficile voire impossible durant les heures d'école mais un moyen sera mis en place avec des plots notamment qui pourront être retirés durant le week-end ou pour des manifestations.

Monsieur XXX demande pourquoi toute la charpente n'est pas refaite à neuf, cela coûterait peut-être meilleur marché au lieu de rénover.

Monsieur Noé Vallat informe que tout d'abord la commune souhaite pouvoir toujours exploiter le bâtiment durant les travaux et les luminaires ont été changés récemment.

Monsieur XXX demande si une étude des deux variantes (charpente neuve ou rénovée) a été étudiée.

Monsieur Donzé répond par la négative car il pense que la variante avec la nouvelle charpente sera de toute façon beaucoup plus chère.

Monsieur XXX demande si le renouvellement de l'air est obligatoire partout et si nous ne pourrions pas profiter du renouvellement de l'air dans la halle pour chauffer.

Monsieur Gérard Struchen répond que c'est une obligation seulement pour les classes. La ventilation pour des aussi grands volumes comme la halle poserait problème quand la halle est vide et il faudrait alors ajouter des radiateurs. Au niveau des coûts, les panneaux rayonnants sont meilleur marché. Il s'agit d'un investissement non négligeable pour une ventilation pour la halle de gym par rapport à son utilisation annuelle.

Monsieur XXX précise qu'il pensait plutôt à une ventilation contrôlée pour éviter des moisissures ou autre si le bâtiment est isolé.

Monsieur XXX demande si on ne pourrait pas profiter d'agrandir les classes et réduire le couloir d'entrée.

Monsieur Noé Vallat répond qu'il s'agit d'un mur porteur donc c'est impossible. De plus, la commune ne trouvait pas nécessaire d'agrandir les classes. L'idée était de ne pas toucher la structure porteuse du bâtiment.

Monsieur Sylvain Quiquerez précise que le service de l'enseignement est conscient de la dimension des classes et qu'elles répondent parfaitement aux normes actuelles.

Monsieur Noé Vallat informe aussi que les enseignants auront leur propre espace et pourront utiliser les vestiaires au besoin, comme c'est le cas actuellement.

Monsieur XXX demande pourquoi sur les plans présentés ce sont des toilettes mixtes et demande si c'est vraiment adéquat.

Monsieur Noé Vallat explique qu'il ne s'agit pas encore d'une norme pour le Jura. En revanche, Berne et Fribourg ont déjà des toilettes non genrées. La raison ici c'est notamment le manque de place, car pour des toilettes fille et garçon, il faudrait tout doubler avec évidemment des coûts supplémentaires. Il est précisé encore que les cabines sont fermées du haut en bas.

Madame XXX demande s'il y a réellement besoin de douches.

Monsieur Sylvain Quiquerez explique que dans une halle polyvalente il faut en principe des douches. De plus, le FC Haute-Ajoie utilise les douches pour les arbitres. Au niveau du Conseil communal, cela faisait sens d'avoir des douches. Pour le service de l'enseignement, ils partent du principe que s'il y a une halle de gym, c'est une obligation d'avoir des douches et cela touche les subventions. 8 douches sont prévues.

Monsieur XXX ne voit pas comment les enseignants pourront surveiller les enfants qui utilisent les toilettes étant donné qu'elles sont trop éloignées à son sens. Il trouve que dans ce projet, on ne tient pas assez compte des espaces, tout comme l'espace sous la scène qui ne sera plus utilisé voir condamné.

Monsieur Noé Vallat explique que tout a été discuté avec le service de l'enseignement. Nous avons essayé de trouver des consensus. Le local à engins a été déterminé par rapport aux engins et a été validé par le service de l'enseignement. Il est clair que la halle ne pourra pas offrir la pratique de tous les sports mais doit convenir en premier lieu pour l'école. Au niveau des toilettes, le service de l'enseignement trouvait opportun où elles étaient situées. Les vestiaires ne pouvaient pas se mettre sous la scène car il faut prendre en compte la possibilité d'un enfant en fauteuil roulant qui doit pouvoir participer aux leçons de gym.

Monsieur XXX demande si une étude a été faite pour le radon.

Monsieur Noé Vallat répond par l'affirmative et le problème sera réglé avec la ventilation notamment.

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Madame XXX demande si la cuisine sera professionnelle.

Monsieur Noé Vallat informe qu'elle a été choisie pour répondre au besoin de Madame et Monsieur tout le monde donc non pas de professionnelle. En revanche les revêtements seront en inox pour des raisons d'hygiène.

Monsieur XXX demande si un nombre de place de parc est déjà défini.

Monsieur Sylvain Quiquerez informe que pour le moment le projet prévoit les places de parc existantes. Le Conseil communal souhaiterait refaire des places où il y a la place de jeux actuelle.

Monsieur XXX demande pourquoi la partie extérieure entre la buvette du FC Haute-Ajoie et la salle ACM n'a pas été supprimée.

Noé Vallat informe qu'il s'agit d'une prescription du service de l'enseignement. Il faut pouvoir mettre à disposition tant de m2 couverts pour que les enfants puissent être à l'abri durant la récréation, raison pour laquelle cette partie est conservée.

Monsieur XXX trouve dommage que les panneaux photovoltaïques soient posés lors de tout projet lorsqu'on sait ce que représente l'énergie grise d'un panneau avant même qu'il soit entré en fonction. Tout comme on ne sait actuellement pas quoi en faire lorsqu'ils sont hors d'usage. De plus, il demande au niveau de l'énergie thermique si d'autres possibilités ont été étudiées.

Monsieur Gérard Struchen informe qu'une pré-étude avec un système au bois avec été faite mais les coûts étaient beaucoup trop hauts et la commune ne possède pas d'employé pour assurer son fonctionnement.

Monsieur Sylvain Quiquerez précise encore que la commune ne sera pas propriétaire des panneaux mais ce sera au nom de la nouvelle société Energie du district de Porrentruy.

Monsieur XXX demande si une porte d'accès depuis les toilettes permettra d'accéder au terrain de football.

Noé Vallat répond qu'une double porte sera installée depuis le préau.

Madame XXX demande la durée estimée des travaux.

Noé Vallat répond qu'il faudra compter 2 ans voir 2 ans et demi.

Madame XXX estime que les toilettes sont trop éloignées des classes et ne comprend pas pourquoi elles sont mixtes.

Noé Vallat informe que dans les autres bâtiments scolaires, les enseignants n'ont pas l'œil sur les toilettes et selon les plans, il est impossible de prendre de la place sur la partie douche pour permettre d'agrandir les toilettes afin de séparer les garçons des filles.

Monsieur XXX trouve qu'il serait intéressant d'émettre l'idée de fermer intégralement le préau côté terrain de foot et d'agrandir l'avant-toit de l'entrée principale.

Noé Vallat répond qu'il est difficile de toucher à l'aspect du bâtiment côté place de jeux car le bâtiment est protégé et le patrimoine nous oblige de garder l'œuvre de M. Braichet mais également l'avant du bâtiment intact. Aucune discussion n'a été possible avec le patrimoine.

Monsieur Sylvain Quiquerez précise que ce n'est pas une priorité pour la commune de restaurer l'œuvre en façade dans un premier temps.

Financement des travaux par la commune

CFC	Désignation	Coûts TTC
Total	Hors subvention	3 995 926.00
-	Subvention estimée du programme bâtiment	68 700.00
-	Subvention estimée du Service de l'enseignement (SEN)	1 160 000.00
-	Subvention estimée du <u>Patenschaft</u>	400 000.00
-	Autres subventions ???	0.00
Total	Avec subvention	2 367 226.00
-	Participation EDP panneaux solaires	84 000.00
Total	A charge de la commune	2 283 226.00
-	Prélèvement sur Fond Propre	1 200 000.00
	Solde à couvrir par voie d'emprunt	1 083 226.00

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Au niveau des chiffres, **Monsieur Sylvain Quiquerez** explique qu'il s'agit d'un projet conséquent, mais un projet qui arrive à maturité avec un bâtiment de plus de 60 ans. Nous avons eu des retours assez positifs par rapport aux subventions. Le coût total est estimé à plus ou moins 10 ou 15 % avec des chiffres qui ne tombent pas du ciel. Il faut faire confiance aux personnes mandatées et resté positif avec, on l'espère, de bonnes surprises au final. Nous avons reçu de bonnes nouvelles au niveau de la subvention du service de l'enseignement avec un taux de subventionnement le plus élevé du canton. Il devrait entrer en matière sur un montant de 2.6 mio. Il faut rester attentif avec ce montant car il s'agit d'une demande préalable, c'est la demande définitive qui sera déterminante avec un décompte final au terme des travaux. Le projet doit maintenant être validé par l'assemblée communale afin que le permis puisse être déposé avant la fin de l'année. En effet, tout prochainement, une modification de la loi pourrait diminuer la subvention accordée de 463'000.- et il n'est pas impossible que le canton revienne avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026, raison pour laquelle le Conseil communal doit absolument avancer dans ce dossier afin qu'il puisse être déposé avant la fin de l'année. Au niveau du Patenschaft, le Conseil communal a déjà reçu la personne responsable à deux reprises mais le montant avancé est encore à prendre avec des pincettes. Le Patenschaft a eu un réel coup de cœur pour le projet mais pour avoir le montant accordé définitif il faut une volonté claire de l'assemblée communale. Toutefois, leur participation représenterait environ 10 % du projet. Il est possible encore d'obtenir d'autres subventions, le dossier est prêt, il a été traduit en Allemand mais il a été mis en attente de la décision de ce soir.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, **Monsieur Sylvain Quiquerez** informe que cela représente un montant de Fr. 84'000.- mais cette partie a été externalisée et confiée à la nouvelle société Energie du District de Porrentruy. Cela faisant sens au niveau du Conseil communal d'investir dans cette nouvelle société.

Comme vous pourrez encore le constater à la lecture du tableau ci-dessus, 1.2 mio seront pris sur les fonds propres avec l'accord du délégué aux affaires communales.

Monsieur XXX demande comment cela se passe si le dossier est déposé avant la fin de l'année mais qu'il y a des oppositions.

Sylvain Quiquerez informe que cela ne pose aucun problème du moment que le dossier est déposé.

Monsieur XXX demande si un citoyen pourra faire opposition au projet.

Sylvain Quiquerez précise qu'il s'agira d'un permis de construire, donc effectivement cela sera possible avec un motif valable évidemment.

Monsieur XXX estime que la commune met la pression ce soir aux citoyens pour qu'ils acceptent le projet ce soir par rapport aux subventions du service de l'enseignement.

Monsieur Sylvain Quiquerez estime surtout qu'il s'agit d'être transparent, il ne veut pas mettre les citoyens devant le fait accompli mais c'est un événement non négligeable à prendre en compte.

Madame XXX demande s'il y aura toujours des urinoirs.

Noé Vallat répond qu'ils ne sont pas conservés.

Monsieur XXX demande ce qu'il en est du projet de la cantine du foot et souhaiterait quelques précisions à ce sujet.

Monsieur Sylvain Quiquerez souhaite que le projet de cantine se fasse mais le Conseil communal n'a pas réussi à trouver un accord sur un projet avec les sociétés pour le moment.

Monsieur XXX précise que le projet de cantine se montait à 1.2 mio à charge des sociétés (pétanque et foot). Ces dernières ne peuvent pas se le permettre. Les semaines ont passé et il comprend pourquoi la commune doit avancer dans ce projet. Mais il espère que les autorités communales soutiendront toujours un projet pour les sociétés.

Monsieur Sylvain Quiquerez espère toujours trouver une solution avec les sociétés pour une cantine.

Monsieur XXX demande si les entreprises de la région seront sollicitées.

Monsieur Sylvain Quiquerez affirme que oui.

Madame XXX demande si la halle sera toujours mise à disposition gratuitement pour la société de gym après la rénovation.

Monsieur Sylvain Quiquerez ne peut pas se prononcer pour le moment mais l'idée serait de favoriser les sociétés.

Assemblée extraordinaire du 25 novembre 2025

Madame XXX demande s'il y aurait la possibilité d'agrandir la salle ACM jusqu'au niveau du bureau communal.

Noé Vallat prend note de cette remarque. Actuellement, la salle fait 36m² et si on la prolonge, selon les normes du service de l'enseignement, elle aura une forme de couloir et cela ne sera pas accepté. Mais la remarque est pertinente, en effet c'est dommage de ne pas utiliser cet espace.

Monsieur Sylvain Quiquerez précise que pour le financement il était important d'avoir un retour sur ce projet. Si le permis de construire est déposé avant la fin de l'année, un calendrier sera établi pour qu'au mois de juin prochain, nous puissions présenter en assemblée communale un planning et les subventions accordées.

Monsieur XXX demande comment cela se passe si aujourd'hui on vote les 4 mio mais que les subventions ne sont plus accordées.

Sylvain Quiquerez informe que la priorité du Conseil communal sera les salles de classe. Si l'entier des subventions n'est pas acquis, il faudra faire des choix.

La parole n'est plus demandée, le président clôt les débats et passe au vote à mains levées. Ce point est accepté à la majorité évidente avec 3 avis contraires.

Les personnes présentes sont remerciées pour les discussions objectives. En effet, c'est en discutant qu'on arrive à trouver des solutions.

Le président souhaite un bon retour à toutes et tous et met fin à l'assemblée, il est 22h05.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire du jour

Pascal Chapuis

Emilie Quiquerez